

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU**

**Séance publique du 13 JANVIER 2020 à 8h30**

Date de convocation : 7 janvier 2020

<b>Délibération</b>
<b>N°B2020_01</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>24</b>
<b>Votants :</b>	<b>18</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>18</b>
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : Alain FABRE**

**PRESENTS :** Jacques BASCOU, Marie BAT, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Michel PY, Edouard ROCHER

**EXCUSES :** Yves BASTIE, Didier CODORNIU, Viviane DURAND, Christian LAPALU, Jacques POCIELLO, Magali VERGNES

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Isabelle HERPE, Michel JAMMES

**Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions**

**OBJET : Finances – Demandes de subventions à l'Etat, à la Région Occitanie et au Département de l'Aude– Equipements du Théâtre-Scène Nationale – Remplacement des gradateurs**

Créé en 1994, le Théâtre de Narbonne bénéficie du label « Scène Nationale » qui lui confère des missions de service public et lui donne un statut d'excellence au niveau national.

Reconnu, depuis 2003, équipement culturel d'intérêt communautaire et transféré à l'agglomération, l'équipement est mis à disposition de l'association Centre d'art et de culture à titre gratuit.

Le Théâtre Scène nationale, mène de nombreuses actions en partenariat avec les collectivités tels que le Département de l'Aude, la Région Occitanie, le Ministère de la Culture et de la Communication ou encore l'Education Nationale, afin d'aller à la rencontre des jeunes publics.

Son domaine de programmation couvre l'ensemble des champs artistiques puisqu'elle propose tout au long de l'année une programmation pluridisciplinaire de spectacle vivant, une programmation cinématographique en intégrant un des trois cinémas labélisé Arts Essais du Département et les arts plastiques dans sa galerie d'exposition.

## N°B2020\_01 (2)

Chaque saison, elle propose au public plus de 50 000 places de spectacles au Théâtre mais également dans les communes du territoire du Grand Narbonne et accueille près de 30 000 spectateurs de cinéma.

Seule Scène Nationale et équipement d'envergure sur le Département de l'Aude, le Théâtre Scène nationale du Grand Narbonne est donc voué à jouer un rôle stratégique afin d'impulser sur son territoire d'implantation une importante vitalité d'offres culturelles.

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, attribue par convention chaque année une subvention de fonctionnement général pour assurer les missions de l'association qui sont prévues dans les statuts.

Par ailleurs, le Grand Narbonne a en charge la réalisation des travaux d'investissements qui doivent permettre le bon déroulement du fonctionnement du Théâtre Scène Nationale.

Le Grand Narbonne s'oblige à tenir les lieux clos et couverts, il est tenu d'effectuer les grosses réparations et a en charge les travaux d'investissements éventuellement exigés par la législation sur la sécurité des lieux destinés à recevoir du public.

Le Théâtre dispose de deux salles de spectacle : la salle rouge (900 places) et la salle bleue (276 places)

Les gradateurs (appareil électrique destiné à faire varier la puissance délivrée aux projecteurs de scène) des salles rouge et bleue, installés à la création de la Scène Nationale, sont aujourd'hui obsolètes et arrivent en fin de vie après 25 années d'utilisation. Il n'existe d'ailleurs plus de pièces de rechange dans le commerce.

De nouveaux gradateurs permettraient également l'utilisation de projecteurs à LED, les projecteurs traditionnels étant bientôt interdits à la vente.

Le coût global de l'opération est estimé à 140.000 €.

Le Grand Narbonne peut déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité 2017-2020, auprès de la région Occitanie dans le cadre du Contrat Territorial 2018-2021 et auprès du Conseil Départemental de l'Aude.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Etat (Contrat de ruralité 2017-2020) : 42.000 € (30%)
- Région Occitanie (Contrat 2018-2021) : 28.000 € (20%)
- Département de l'Aude : 42.000 € (30%)
- Autofinancement Grand Narbonne : 28.000 € (20%)
- 

**Vu** en Commission 1 du 6 janvier 2020,

## N°B2020\_01 (3)

### A l'unanimité, le Bureau décide :

- De solliciter une aide auprès :
  - de l'Etat dans le cadre du Contrat de ruralité 2017-2020
  - de la Région Occitanie dans le cadre du Contrat Territorial 2018-2021
  - du Département de l'Aude
- D'arrêter le plan de financement figurant ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à en négocier les modifications éventuelles ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa  
transmission en  
Sous-Préfecture  
le : |PREF|  
et de sa publication  
le : |AFF|**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

**Le Président,**

**Jacques BASCOU**

